

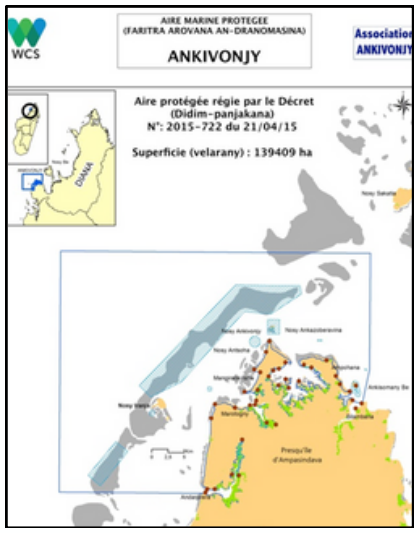
GESTION DES AMP/LMMA

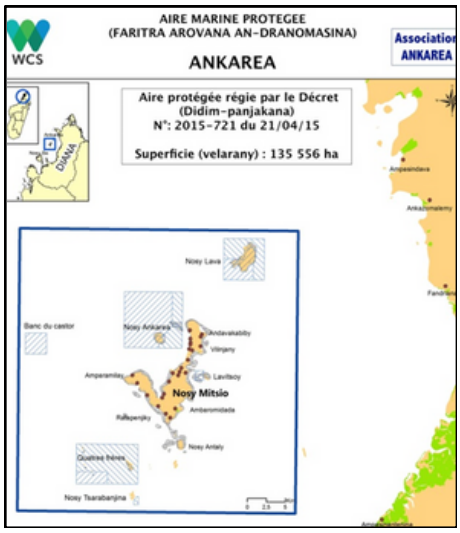
Mécanismes de financement

MÉCANISME DE FINANCEMENT LOCAL

LA CAISSE BLEUE, UN OUTIL D'ÉPARGNE COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET CÔTIER

Aires Marines Protégées (AMP) Ankivonjy et Ankarea





Porteur d'expertise : Wildlife Conservation Society (WCS)

Statut : ONG
Localisation : Madagascar, Nord Ouest
Contact : Sophia Rakotoharimalala
Mail: srakotoharimalala@wcs.org
Site web: https://madagascar.wcs.org/
Début des activités de WCS à Madagascar : 1993
Autres partenaires impliqués dans la pratique : Associations Ankivonjy et Ankarea

En partenariat avec

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

RECOS RÉSILIENCE CÔTIÈRE

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

FFEM FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA BONNE PRATIQUE

Situées au Nord-ouest de Madagascar, les Aires Marines Protegées (AMP) Ankivonjy (139 409 ha) et Ankarea (135 556 ha) sont reconnues officiellement depuis 2015 sous la catégorie V - « Paysage Harmonieux Protégé » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces AMP sont cogérées par WCS et les communautés locales, représentées respectivement par l'Association Ankivonjy et l'Association Ankarea. Près de 5 300 habitants vivent à proximité de ces AMP, vivant principalement de la pêche, de l'agriculture et du petit commerce. Face aux difficultés d'accès aux services financiers (banques, microfinance), à la gestion parfois inadaptée des ressources financières par les ménages riverains, et à l'absence d'une culture d'épargne, WCS a développé la « Caisse bleue », un mécanisme de microfinancement communautaire local. Cet outil, en plus de contribuer à la résilience économique des communautés, a la particularité d'agir comme un levier l'implication communautaire dans la protection des écosystèmes marins et côtiers de leur territoire.

DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE

Structuré autour de groupements « Caisse bleue » indépendants les uns des autres, le mécanisme s'appui sur les fonds les cotisations des membres, les contributions des ménages ayant bénéficié d'appuis dans le cadre des activités génératrices de revenus (AGR) et la donation. Chaque groupement est composé de 15 à 30 individus qui épargnent ensemble et font de petits emprunts. Les fonds épargnés sont conservés dans une caisse commune, la « Caisse Bleue mère » dédiée à la pérennisation financière des actions in situ, dont la gestion de l'AMP. La gestion de la caisse est basée sur 2 principes :

- L'anonymat du détenteur ou de la détentrice de la caisse anonyme, dans la plupart des cas nommé ou nommée par tirage au sort ;
- Le système d'ouverture de la caisse, par le moyen d'une clé, répartie auprès de 3 personnes qui fait une rotation au cours du cycle (9 à 12 mois).

Les actions financières sont régies par un règlement intérieur commun à tous les groupements mais adaptables par chacun d'eux selon leurs besoins. A la fin d'un cycle, chaque groupement verse des contributions auprès de la caisse mère, de 2 à 10% des taux d'intérêt cumulé, qui est directement utilisé pour la gestion des 2 AMP. C'est justement ce qui fait la particularité de ce système d'épargne : il permet aux épargnants de s'engager indirectement ou directement dans la préservation des zones protégées. Par exemple dans l'AMP Ankivonjy les membres cotisent 500 Ariary par réunion, une somme qui est reversée dans la "caisse mère".

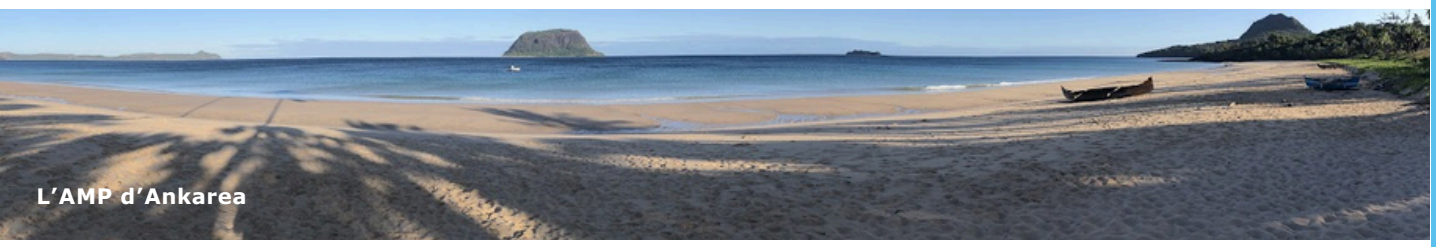
Durant le premier cycle, chaque groupement bénéficie d'une formation en éducation financière en 8 modules, délivrée par WCS. Cette formation permet aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances relatives à l'épargne, la gestion financière et la consommation responsable.



Réunion d'un groupement

BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Ce mécanisme d'épargne communautaire facilite l'accès des populations vulnérables aux services financiers tout en les formant à la gestion de leur épargne. Il renforce ainsi l'autonomie financière des membres et contribue au développement socio-économique local. Les fonds collectés servent notamment au fonctionnement des associations partenaires et au développement de filières porteuses de l'économie de l'AMP. Le dispositif favorise particulièrement l'autonomisation des femmes. Au sein des AMP Ankivonjy et Ankarea, qui comptent respectivement 12 et 6 groupements, les femmes représentent une majorité claire avec 156 membres pour seulement 76 hommes. De par leur rôle central dans la gestion financière des foyers, ce mécanisme consolide leurs compétences et renforce leur leadership dans la communauté. Par ailleurs, dans un contexte rural où la méfiance envers les institutions officielle est répandue, l'approche communautaire aide à établir progressivement un lien de confiance avec les établissements bancaires. Cette évolution des mentalités contribue à une plus grande autonomie et résilience économique des bénéficiaires. Enfin, dans le cadre des formations en éducation financière qui sont dispensées aux membres et autres groupes élargis, une campagne d'alphabétisation a été lancée par WCS en 2024, dans une région où plus de 75% des habitants sont illettrés. Elle sera poursuivie jusqu'en 2025, visant à maximiser les retombées socio-économiques positives de cette initiative à long terme.



L'AMP d'Ankarea

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

L'adhésion aux associations co-gestionnaires des AMP est une condition obligatoire pour tous les membres des groupements d'épargne et les projets sont évalués sur la base de l'impact possible sur les écosystèmes de l'AMP. Cette exigence permet d'élargir significativement la communauté impliquée dans la préservation des écosystèmes marins.

Le dispositif génère un double bénéfice environnemental : d'une part, il garantit une meilleure compréhension et un plus grand respect des règles de gestion des AMP par les communautés locales. D'autre part, une partie des fonds collectés finance directement les actions de conservation marine, créant ainsi un cercle vertueux entre épargne communautaire et protection de l'environnement. Cette approche innovante se démarque des modèles traditionnels de contribution directe, souvent mal acceptés par les communautés. En intégrant naturellement la dimension environnementale aux activités d'épargne, la Caisse bleue favorise un engagement durable des populations locales dans la préservation de leur patrimoine naturel.

UNE PRATIQUE INNOVANTE

Cette pratique se distingue par trois aspects majeurs. D'une part, son caractère inclusif facilite l'accès des populations vulnérables à l'épargne, en renforçant particulièrement le pouvoir d'actions et les capacités des femmes au sein des communautés. D'autre part, l'originalité réside dans l'autonomie accordée à chaque groupement. Doté d'une Assemblée générale et d'un comité de gestion interne, chaque groupe gère ses propres ressources financières et définit ses types d'activités éligibles (valeur de l'épargne, frais de service, amendes, part Caisse bleue, etc.). Cette gouvernance locale renforce les dynamiques collectives au service du développement durable propre à chacune des communautés. Enfin, ces caisses contribuent à la gestion efficace de l'AMP, en favorisant l'engagement communautaire envers la protection des milieux marins et côtiers. Les sommes épargnées servent aussi à soutenir le développement d'activités génératrices de revenus, ce qui contribue à la diversification des activités des communautés et permet de réduire ainsi les pressions sur les écosystèmes marins et les ressources halieutiques.

POUR RÉPLIQUER LA PRATIQUE

- Au cours du premier cycle, proposez des réunions hebdomadaires aux membres pour renforcer la cohésion du groupe et l'appropriation du dispositif par tous.
- Le seuil minimum de 15 membres par groupement permet de garantir un taux d'intérêt satisfaisant, d'autant plus que ces communautés épargnent très peu (moins de 1€ par réunion). De la même manière, évitez de dépasser 30 membres car les réunions deviennent ingérables.
- Lorsque la caisse atteint une somme suffisamment élevée (plus de 4 millions Ariary pour la Caisse bleue à fin 2024, soit l'équivalent de 800 Euros), déposez-la dans une institution de microfinance de la ville la plus proche.
- Pour encourager davantage les membres à s'investir dans l'AMP, n'hésitez pas à partager les actions menées, achats effectués, ou résultats concrets, aussi petits soient-ils, à partir des fonds alloués à la gestion de l'AMP. Cela permet de renforcer le sentiment de fierté des communautés et leur engagement. À titre d'exemple : "*Grâce à vos cotisations, nous avons pu acheter des piles pour les lampes frontales des éco-moniteurs lors de leurs suivis nocturnes*" !

